



Pas de relevé compteur d'eau

Par **keyuser**, le **03/06/2022** à **06:32**

Bonjour,

Je suis en litige avec nouvelle compagnie qui gère l'eau de ma commune. En effet nous avons reçu dernièrement un courrier nous indiquant de procédé exceptionnellement nous même au relevé du compteur d'eau , faute de quoi nous repartons sur une estimation pour le prélèvement mensuel. Sur les réseaux sociaux , j'ai pu lire que cette compagnie est coutumière du fait dans plusieurs villages alentours et ce depuis plusieurs années. Mon problème est que je viens de me faire opéré d'une hernie discale et avec la meilleure volonté je ne peux soulever la plaque et me baisser pour faire ce relevé. Nouvel arrivant , inutile de compter sur les voisins et ma femme étant handicapée je ne vois pas de solution. Qu'en est il si j'ai dépassé l'estimation , mon surplus annuel sera facturé dans quelques années mais comme le prix augmente annuellement , je vais payer le surplus d'eau consommée en 2021 au tarif de je ne sais quelle année future. Est ce que la législation a prévu une obligation de relevé pour le fournisseur? Merci pour votre aide

Par **morobar**, le **03/06/2022** à **09:53**

Bonjour,

[quote]

Je suis en litige avec nouvelle compagnie qui gère l'eau de ma commune

[/quote]

Pas encore.

[quote]

j'ai pu lire que cette compagnie est coutumière du fait dans plusieurs villages alentours et ce depuis plusieurs années.

[/quote]

C'est la pratique de la majorité des compagnies de ce secteur. C'est une question de confiance, et aussi d'économie, cela évite le passage d'un technicien avec prise de rendez-vous, absences...

[quote]

Nouvel arrivant , inutile de compter sur les voisins et ma femme étant handicapée je ne vois pas de solution.

[/quote]

Et pourquoi ne pas contacter cette compagnie, ou votre mairie au travers de son service social ?

Par **keyuser**, le **03/06/2022 à 10:12**

Bonjour et merci pour votre réponse , j'ai contacté la mairie hier , ils m'ont dit que ce n'est pas de leur ressort et bien sûr j'ai contacté tout d'abord la compagnie qui eux m'ont répondu que si je ne peux faire le relever et bien ils me factureront une estimation. Je précise que le compteur est enterré dehors en limite de terrain sans cloture . Cordialement